



# CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

---

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020, À 18H00  
TENU À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

---

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
  - 1.1. Conseil à huis clos et diffusion de la séance
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 3.1. Effectifs à la collecte des matières résiduelles
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.**

---

EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020, À 18H00  
TENU À HUIS CLOS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

---

---

## **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

### **1.1 CONSEIL A HUIS CLOS ET DIFFUSION DE LA SÉANCE**

**2020-07-192**

- |                        |   |
|------------------------|---|
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;   |
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 juillet 2020;   |
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;                          |
| <b>CONSIDÉRANT QUE</b> | selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ; |
| <b>CONSIDÉRANT</b>     | qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.   |

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos;

**ORDRE DU JOUR**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**QUE** la séance sera rendue publique, dès que possible, par la diffusion d'un enregistrement audio sur notre site web.

ADOPTÉE

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-07-193**

**ATTENDU QUE** Conformément aux articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière adjointe a donné par écrit, au moins deux jours à l'avance, un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Gaétan Graveline  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE

---

**3. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**3.1 EFFECTIFS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**2020-07-194**

<b>ATTENDU QU'</b>	Il y a eu une réduction temporaire des effectifs à la collecte des matières résiduelles, au début de l'état d'urgence sanitaire. (Résolution 2020-04-092)
	Il est proposé par Et résolu à l'unanimité
<b>QUE</b>	Le poste d'Éboueur soit rétabli.
<b>QUE</b>	L'employé 300-008 reprend son poste. Effectif immédiatement.

Le vote est demandé :  
Proposé par Pierre Vaillancourt

<b>Vote</b>				
Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
Mme. Christine Francoeur	Conseillère	1	*	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	2		*
M. Pierre Vaillancourt	Conseiller	3	*	
Mme. Debbie Laporte	Conseillère	4	*	
Mme Nathalie Denault	Conseillère	5		*
Mme. Lise A. Romain	Conseillère	6		*
M. Gaston Allard	Maire		*	

ADOPTÉE

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

**5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**2020-07-195**

Il est proposé par Debbie Laporte  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare  
la clôture de l'assemblée à 19h.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire

---

Gaston Allard,  
Maire

---

Naomie Rivet,  
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 2020-07-194 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».